

# Bravo!

Depuis le début de la mise en place de la collecte sélective, les quantités triées sont en progression, alors continuons !

Mais pour que vous puissiez vous faire une idée concrète des quantités collectées, voici quelques chiffres.

Nombre d'objets triés/hab./an	1998	1999
Bouteilles plastiques (1,5 l)	13	23
Boîtes de conserves (1 kg)	<1	<1
Bouteilles en verre (1 l)	16	19
Cartons d'emballages (boîte de céréales)	12	17
Journaux (Type La Montagne)	22	31



## Le VERRE

Le tri du verre qui se fait depuis des années est devenu une habitude mais l'on constate une stagnation des performances. Rappelons-nous que c'est un geste écologique, une tonne de verre recyclé permet d'économiser 1200 kg de matières premières (sable...) et 80 kg de fuel. Aujourd'hui, les verriers intègrent jusqu'à 80 % de verre recyclé dans la fabrication des nouvelles bouteilles.

## Le PAPIER CARTON

De trimestre en trimestre, les quantités collectées de papiers cartons et journaux magazines augmentent régulièrement. Pour 1999, nous avons collecté 31 journaux (type La Montagne) par habitant, mais nous en achetons certainement plus. Et si nous faisons un petit effort !

## Les EMBALLAGES MÉTALLIQUES

Même si vous êtes de plus en plus nombreux à les trier, on retrouve encore très peu de boîtes de conserve ou de boîtes boissons aluminium dans les conteneurs (moins d'une boîte de conserve triée par habitant en 1999). N'hésitez pas ; ces matériaux se recyclent très bien ! De plus, par refonte de l'aluminium recyclé, on économise les matières premières et 90% de l'énergie, nécessaire à la fabrication de l'aluminium à partir du minerai.

Il est donc important de continuer à trier !

*Mais, surtout de respecter les consignes de tri.*

Pour vous aider dans le tri, un mémo récapitulatif est inclus dans cette lettre.

## LE MOT DU PRÉSIDENT

Depuis maintenant trois ans, le SICTOM s'est engagé dans la mise en place de la collecte sélective en apport volontaire sur l'ensemble de son territoire.

A la fin de l'année 2000, une cinquantaine de points propres seront à la disposition des 20.000 habitants de notre syndicat, et la communication autour des gestes du tri toujours présente (sensibilisation dans les écoles primaires, dans les collèges, parution de ce présent journal)

Dix nouveaux points propres pour l'été, deux déchetteries pour l'automne, tout est mis en œuvre pour que chacun d'entre nous puisse agir au quotidien, dans un esprit de solidarité et de civisme.

En effet, faire maigrir nos poubelles, c'est préserver notre capital naturel pour nos enfants !

Le Président du SICTOM  
Pierre Golfier

## Dans ce numéro

Quoi de neuf ? p2

Que deviennent nos déchets ? p2

Quelques consignes pour bien trier. p3

Le syndicat souhaite connaître votre avis. p3

Le tri fait école ! p4

Le coût de gestion de nos déchets. p4

# Quoi de neuf ?



■ Points propres existants  
● Futurs points propres

Pour vous faciliter le tri et vous encourager à continuer à trier, 10 nouveaux points propres seront mis en place cet été sur le territoire du SICTOM. De plus, des autocollants rappelant les consignes de tri ont été installés sur les conteneurs !

Deux déchetteries sont prévues sur Saint Eloy les Mines et Saint Gervais d'Auvergne pour l'automne prochain qui vous permettront de vous débarrasser de tous vos déchets non collectés par le circuit habituel (*encombrants, déchets verts, déchets spéciaux*).

La balle est donc plus que jamais dans votre camp !

Collecte des conteneurs par l'entreprise Echalièr



## Que deviennent nos déchets après le Point Propre ?

Une fois que vous avez effectué le geste du tri, que se passe-t-il ?

Les conteneurs papiers cartons et bouteilles plastiques, boîtes acier aluminium... sont collectés par l'entreprise Echalièr et les déchets sont acheminés au centre de Clermont-Ferrand, où ils sont triés. Les différents matériaux sont mis en balle, et envoyés vers des usines de recyclage.

Ils entrent alors dans de nouveaux processus de fabrication en tant que matières premières secondaires.

Ainsi nos bouteilles de lait et de lessive (PEHD) se transforment en tubes et tuyaux en plastique. Des fibres textiles (laine polaire) sont fabriquées à partir de nos bouteilles de boisson gazeuse (PET). Nos boîtes de conserve fondues sont réutilisées pour la fabrication de pièces en acier.



Plastiques mis en balle avant leur transport vers la filière de recyclage

Photothèque ECO-EMBALLAGES



Centre de tri

Pour quelles raisons devons-nous bien trier ?

Les opérations de tri nécessitent des interventions manuelles : les conditions de travail des agents trieurs dépendent donc directement de la qualité des produits collectés.

Les refus de tri\* entraînent un surcoût pour le SICTOM, donc pour chacun d'entre nous.

\* refus de tri : ils représentent la part des matériaux collectés et triés au centre, non recyclables ou impropres au recyclage.

# Quelques consignes pour bien trier



## Le tri malin

- Veiller à bien vider et égoutter les emballages, (cependant il n'est pas nécessaire de les laver, les rincer dans l'eau de vaisselle usagée).
- Aplatir les bouteilles en plastique, les briques alimentaires et les cartons. Ils tiendront moins de place chez vous, mais aussi dans le conteneur.
- Le tri des emballages se fait à la main. Aussi, ne déposons pas de déchets coupants, piquants, toxiques, sales, qui nuiraient au travail des trieurs et risqueraient de les blesser.
- Les sacs et films plastiques, les pots de yaourt ou le polystyrène doivent être jetés dans la poubelle traditionnelle, car ils ne font pas actuellement partie des matériaux recyclés



## Attention !

La présence de ce point sur un emballage ne signifie pas nécessairement que celui-ci est recyclable et que l'on peut l'amener au Point Propre ! Mais seulement que le fabricant du produit contribue au programme Eco-Emballages, en reversant aux collectivités qui s'engagent dans la mise en place d'un programme de collecte sélective.

## Le syndicat souhaite connaître votre avis sur le recyclage !

- D'après vous, une personne produit par jour :  0,5 kg  1 kg  2 kg  4 kg de déchets ménagers
- Savez-vous comment sont traités vos déchets collectés par les bennes du SICTOM de façon hebdomadaire :  décharge  incinération
- Triez-vous vos déchets :  oui  non  
Si non, pourquoi ?
- Vous rappelez-vous du guide de tri diffusé avec l'arrivée des Points Propres :  oui  non  
Si oui, l'avez-vous gardé :  oui  non
- Etiez-vous allé à l'exposition mise en place sur les déchets en 1997 :  oui  non
- Connaissez-vous l'emplacement du Point Propre de votre commune :  oui  non
- Pensez-vous être assez informé sur les consignes de tri :  oui  non

## Le tri fait école !

Il y a deux ans, le SICTOM s'était engagé dans un programme de sensibilisation des élèves des écoles primaires aux problèmes des déchets. Proposées aux écoles volontaires, des séances et une exposition, animées par des personnes du GRAINE Auvergne, ont permis aux enfants de mieux comprendre l'intérêt du tri et du recyclage.

Aussi dans le but de pérenniser cette action, 450 enfants des écoles primaires et maternelles du syndicat travaillent actuellement à la création d'œuvres d'art, à partir d'emballages.

Heureux de créer, les enfants vont ainsi apprendre que les objets quotidiens, peuvent devenir matière à fabriquer et reprendre vie à travers leur création. Fin juin, ces créateurs en herbe participeront à un spectacle clownesque et éducatif sur le recyclage.

La gestion des déchets est aussi devenue l'une des préoccupations des collégiens, puisque les actions se multiplient dans les différents collèges (visite d'usine de recyclage, vidéo, projet d'exposition...)



Les collégiens enquêtent sur les déchets

Vos enfants vont bientôt vous en apprendre et vous conseiller sur le tri, alors écoutez-les attentivement !

## Le coût de gestion de nos déchets

La loi sur l'intercommunalité du 12 Juillet 1999 prévoit qu'en 2002, il reviendra à la collectivité qui assure la collecte des ordures ménagères de recouvrer directement sur son territoire, le coût du service rendu à l'utilisateur. Jusqu'à présent, cette opération relevait des communes.

Aussi, dès la fin de l'année, les délégués de votre syndicat devront se réunir pour choisir entre deux modes de perception existants : la TEOM ou la REOM.

### Mais alors, qu'est-ce que c'est ?

- La TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est calculée sur la base du foncier bâti (elle figure sur la taxe foncière des propriétés bâties). Le cas échéant, le propriétaire peut répercuter cette taxe sur les charges du locataire.
- La REOM : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères est une taxe qui permet d'ajuster le montant perçu auprès de chaque foyer, en fonction de sa composition et du niveau d'importance du service rendu.



### SICTOM DES COMBRAILLES

Hôtel de ville 63700 Montaigt en Combrailles

Tél. 04 73 85 09 09 - Fax 04 73 85 92 77

- Selon vous, où vont les déchets collectés au Point Propre :  mis en décharge,  incinérés,  recyclés
- Seriez-vous prêt à accepter une seconde poubelle pour vous faciliter le tri sélectif ?  oui  non
- Sur quel sujet, souhaiteriez-vous être informé ?
- Des remarques ou des suggestions :

.....

.....

.....